

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES
Extrait du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N° 2024_008

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 20	Votants 26
Date de Convocation	Jeudi 8 février 2024		
Séance du	Jeudi 15 février 2024		
<p>Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle Démocratie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Maire.</p> <p>Etaient présents : J.Ch. MORICONI – C. LEVY – H. BARBAROS – Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – A. CORDERO – F. PLUJA – A. BERNARD – J.M. THOBOIS – P. DONOT – E. BREBION – D. CREN – C. BALDO – P. MARECHAUX – N. COLELLA – M. SANDRAS-MACH – P. WADIH – A. BAUER – A. LE MOIGNE – E. MARTIN.</p> <p>Absents excusés ayant donné procuration : J. BADIE à J.Ch. MORICONI – V. GUILLEMIN à N. COLELLA – T. RENARD à H. BARBAROS – F. PORTELLA à C. LEVY – A. LOPEZ à C. QUEYRAT – G. CASAS à A. CORDERO.</p> <p>Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : M. MARTIN.</p> <p>Secrétaire de séance : Catherine LEVY.</p>			

OBJET : Projet de rénovation de l'éclairage public et modalités de financement

Monsieur le maire rappelle qu'au moment du dépôt des demandes de subventions au titre de la D.E.T.R 2024 et D.S.I.L 2024, la Préfecture nous a informés que les collectivités devront dorénavant joindre une délibération du conseil municipal de la ville approuvant le projet objet de la demande de subventions ainsi que les modalités de financement.

Le projet est le suivant :

Depuis plusieurs années, la commune de Pollestres s'est engagée dans la rénovation et l'amélioration énergétique des bâtiments et espaces publics. En 2022 et 2023, la municipalité a déjà effectué de travaux de rénovation et d'amélioration de l'éclairage public sur les secteurs suivants :

- **En 2022** : Cité et impasse Los Clouzals, impasse L'estal Lat, rue des Vergers, rue Victor Hugo, rue Jean Jacques Rousseau, rue des Acacias, rue Georges Brassens, Maillols, rue Floreal, rue Prairial, avenue François Arago, rue de l'Auracaria ;
- **En 2023** : Allée du souvenir, chemin de la Traverse, sur l'axe RD 900, avenue Martin Vivès, rue du Château, avenue du Roussillon, avenue Pablo Casals, rue Pierre Jonquères d'Oriola, et au niveau du giratoire Canohès et Pyrénées.

Cette année, Monsieur le maire souhaite poursuivre la rénovation et l'amélioration de l'éclairage public par la mise en place de LEDS. Ces améliorations permettront la poursuite de la réduction de la consommation énergétique qui est l'une des priorités de la commune.

REÇU EN PREFECTURE

Le 16/02/2024

Application agréée E-leqaito.com

99_DE-066-216601443-20240215-DEL IB_2024_

Le projet :

La commune souhaite poursuivre la rénovation de l'éclairage public pour les secteurs suivants :

- **Le secteur Pou Del Gel** : avenue Pou Del Gel « rue des Constellations, rue de la Destinée, rue des Étoiles, rue de la Paix, rue de l'Harmonie, rue de la Providence, rue de la Joie, rue de la Sérénité, rue du Paradis, rue du Bonheur, rue de la Tranquillité, chemin des Amoureux, rue des Anges, rue des Galaxies et rue du Soleil ;
- **Le secteur Clos des Fées** : rue des Fées, rue Cami Pou d'en Gel, et l'ensemble du lotissement Clos des Fées.

L'estimation faite par la société CITELUM s'élève à 99 932,00 € HT.

Le plan de financement retenu est le suivant :

D.S.I.L 2024 (18%)	17 987,76 €
D.E.T.R 2024 (20%)	19 986,40 €
FOND VERT 2024 (18%)	17 987,76 €
Département (24%)	23 983,68 €
Autofinancement (20%)	19 986,40 €
TOTAL HT	99 932,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le projet de rénovation et d'amélioration de l'éclairage public (tranche3) ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel susmentionné ;
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,
Jean-Charles MORICONI.

Mis en ligne le 16/02/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 16/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-066-216601443-20240215-DELIB_2024_...